

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Travaux dans les bâtiments communautaires, maintenance, réparations et mises en conformité - Appel d'offres - Autorisation.

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux possède un patrimoine foncier très important et disséminé sur l'ensemble du territoire.

Ce parc nécessite un entretien permanent et une maintenance programmée afin d'en assurer la pérennité. Pour cela, la Communauté Urbaine de Bordeaux doit pouvoir faire intervenir des entreprises du bâtiment dans les meilleurs délais.

Les marchés actuels arrivent à échéance en mars 2011, aussi il convient de lancer un nouvel appel d'offres.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés, en application des articles L2121-12 et 13 et L5211-1 du CGCT).

De par l'impossibilité de prévoir la quantité et la fréquence des interventions, l'opération implique le recours à un marché à bons de commande édicté par l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché sera conclu à prix unitaires pour une durée maximale de quatre ans ferme.

Il comporte 13 lots traités par marché séparés :

Lot 1 VRD –TERRASSEMENTS- SOLS AMORTISSANTS

Pour un montant maximum de 2 400 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 2 ESPACES VERTS

Pour un montant maximum de 500 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 3 PLOMBERIE - SANITAIRE

Pour un montant maximum de 1 600 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 4 CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION

Pour un montant maximum de 2 000 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 5 COUVERTURE-ZINGUERIE

Pour un montant maximum de 1 600 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 6 REVETEMENTS SOLS SOUPLES-MOQUETTES

Pour un montant maximum de 1 000 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 7 PLATRERIE

Pour un montant maximum de 1 600 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 8 PLANCHERS TECHNIQUES- CLOISONS MODULAIRES

Pour un montant maximum de 600 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 9 MENUISERIE INTERIEURE

Pour un montant maximum de 1 300 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 10 AGENCEMENT - PLACARDS

Pour un montant maximum de 400 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 11 CLOTURES

Pour un montant maximum de 2 000 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 12 HYGIENE-POMPAGE-DESINFECTION

Pour un montant maximum de 1 200 000,00 € HT (pour 4 ans)

Lot 13 ETANCHEITE

Pour un montant maximum de 2 400 000,00 € HT (pour 4 ans)

Le marché sera conclu d'un montant maximum de 18 600 000,00 € HT.

Ces prestations seront imputées sur les budgets et exercices correspondant aux chapitres et articles suivants du budget principal.

Pour ce qui concerne le Direction des moyens généraux :

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	CRB	PROGRAMME
21	211	2135	AA20	EA00
21	212	2135	AA20	EA00
21	0200	2135	AA20	GB04
21	0200	2135	AA20	GB00
21	0200	2181	AA20	GB00
21	8220	2135	AA20	VF00
23	0260	2312	AA20	CC00
23	0260	2313	AA20	CC00
23	0200	2313	AA20	GB03
23	211	2313	AA20	EA00
23	0200	2313	AA20	GB04
23	212	2313	AA20	EA00
23	0200	2313	AA20	GB00
011	0204	61522	AA20	GEO
011	0205	61522	AA20	GEO
011	211	61522	AA20	GEO
011	212	61522	AA20	GEO
011	213	61522	AA20	GEO
011	0201	61522	AA20	GEO
011	8221	61522	AA20	GEO

En outre s'agissant de marchés transversaux d'autres budgets que celui de la Direction des moyens généraux pourraient participer au financement des travaux les concernant.

Afin de pouvoir réaliser les travaux, il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

- Lancer une procédure en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 18 600 000,00 € HT pour 4 ans ferme.
- Approuver le projet de dossier de consultation à votre disposition à l'immeuble le Guyenne, direction centrale des marchés – 6^{ème} étage.
- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation (publicités nationale et européenne) et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 et L5211-1 du CGCT,

ATTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT,

Que pour disposer de prestataires pour assurer l'entretien permanent et la maintenance du patrimoine foncier de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 2 :

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5 :

Ces prestations seront imputées sur les budgets et exercices correspondant aux chapitres et articles suivants du budget principal.

Pour ce qui concerne le Direction des moyens généraux :

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	CRB	PROGRAMME
21	211	2135	AA20	EA00
21	212	2135	AA20	EA00
21	0200	2135	AA20	GB04
21	0200	2135	AA20	GB00
21	0200	2181	AA20	GB00
21	8220	2135	AA20	VF00
23	0260	2312	AA20	CC00
23	0260	2313	AA20	CC00
23	0200	2313	AA20	GB03
23	211	2313	AA20	EA00
23	0200	2313	AA20	GB04
23	212	2313	AA20	EA00
23	0200	2313	AA20	GB00
011	0204	61522	AA20	GEO
011	0205	61522	AA20	GEO
011	211	61522	AA20	GEO
011	212	61522	AA20	GEO
011	213	61522	AA20	GEO
011	0201	61522	AA20	GEO
011	8221	61522	AA20	GEO

En outre s'agissant de marchés transversaux d'autres budgets que celui de la Direction des moyens généraux pourraient participer au financement des travaux les concernant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. MICHÈLE ISTE